



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex

du 15 avril 1992

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève, du 11 mars 1992,
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRETE

de donner le nom de :

Secteur 036 Saint-Jean / Aïre

31 Promenade Jean-TREINA (Homme d'Etat, 1899 - 1968)

aux nouvelles voiries desservant les immeubles construits dans le quadrilatère formé par le chemin des Sports, la rue Camille-Martin, le chemin de l'Essor et l'avenue de la Concorde.

(Après avoir fait toutes ses classes à Genève, où il est né, Jean TREINA entre en 1916 dans l'administration postale et y fera carrière durant trente ans. A côté de ses activités professionnelles, Jean TREINA s'engage sans compter dans le syndicalisme, et avec Charles ROSSELET, Lucien TRONCHET et quelques autres il sera l'un des animateurs de l'Union des Syndicats du Canton de Genève.

Membre du parti socialiste, Jean TREINA connaîtra la période tourmentée et douloureuse qui conduira à la scission; avec Charles ROSSELET et d'autres il reste fidèle à la ligne du parti socialiste suisse et quitte l'équipe de Léon NICOLE. Jean TREINA fut de ceux qui ne désespérèrent pas de l'essor du socialisme genevois aux heures sombres où les militants se comptaient.

En 1939, Jean TREINA est élu au Grand Conseil et en décembre 1946 il est appelé à remplacer son ami Charles ROSSELET, décédé en fonctions, au Conseil d'Etat, où durant 19 ans, ce travailleur infatigable s'emploiera au développement et à la modernisation de son canton.

Chef du département du commerce et de l'industrie, il sera l'un des principaux artisans du percement du tunnel du Mont-Blanc et s'occupera activement avec ses collègues Albert PICOT et Louis CASAI à l'implantation de l'aéroport intercontinental en un temps où le scepticisme était de mise sur son avenir.

En 1954, devenu chef du département du travail et de l'hygiène, Jean TREINA put donner toute la mesure de son sens social. Ainsi avec fougue et passion il s'attaqua à l'organisation des services hospitaliers, la reconstruction de l'hôpital cantonal, la création d'hôpitaux de gériatrie, au subventionnement des maisons de vieillesse, des homes pour handicapés et infirmes, au concordat intercantonal d'assistance pour ne citer que quelques-uns des grands dossiers qui l'occupèrent au crépuscule de sa carrière politique.

Ses pairs lui confièrent la présidence du Conseil d'Etat à deux reprises en 1959 et en 1964).

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juillet 1992.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme:
Le chancelier d'Etat: